

---

# IMMIGRATION

# Canada

---

## Permis de travail

**Directives du bureau  
des visas pour :**

**– Pérou**



IMM 5905 F (02-2021)

### **Table des matières**

#### **Liste de contrôle des documents**

– Permis de travail

Ce document est offert gratuitement par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et ne doit pas être vendu aux demandeurs.

**This guide is also available in English.**

## Examen médical préalable à la demande

- Un examen médical peut être exigé pour un permis de travail de plus de six mois
- Vous trouverez une liste de médecins désignés et une liste des documents requis à l'adresse suivante : <http://www.cic.gc.ca/francais/information/medicaux/examen-medical-temp.asp>.
- Il n'est pas obligatoire de passer l'examen médical avant de soumettre votre demande. Toutefois, si vous le faites, votre demande sera traitée plus rapidement. L'examen médical est valide un an. Ne passez pas d'autre examen si le dernier a eu lieu au cours de la dernière année.
- Après avoir effectué votre examen médical, le médecin désigné vous fournira une copie du formulaire d'examen médical. Ce formulaire doit être présenté avec la demande de permis de travail.
- La présentation de ce formulaire ne garantit pas que votre demande sera approuvée. Ne prenez pas d'engagement avant que votre demande de permis de travail soit approuvée. Tous les coûts liés à l'examen médical doivent être assumés par le demandeur et ne sont pas remboursables.

## Demande de permis d'études – Liste de contrôle

- **Un agent de visa prendra une décision en fonction des documents que vous soumettez. Des documents supplémentaires ne seront pas demandés. Si vous ne soumettez pas les documents pertinents, votre demande pourrait être retardée, retournée ou refusée.**
- Tout document qui n'est ni en anglais ni en français doit être accompagné d'une traduction certifiée. Veuillez soumettre uniquement des photocopies des documents officiels, car aucun document ne vous sera retourné une fois votre demande traitée.
- De fausses déclarations ou la soumission de documents frauduleux entraîneront le refus de votre demande. De plus, vous pourriez devenir interdit du territoire au Canada pendant cinq (5) ans.
- La soumission d'une demande ne garantit pas la délivrance d'un permis / visa. Ne finalisez pas vos projets de voyage avant d'avoir reçu un visa.
- Pour plus de détails, visitez le site Web d'IRCC ([www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca))

<b>Vous devez soumettre les documents suivants :</b>	✓
<b>Passeport valide original</b> – Joignez tous vos passeports annulés ou expirés, le cas échéant. Votre passeport doit être valide pour la durée de l'emploi au Canada, car la période de validité du permis de travail ne peut dépasser celle du passeport.	<input type="checkbox"/>

<b>Autres documents justificatifs à soumettre :</b>	✓
<p><b>Pour toutes les demandes de permis de travail :</b></p> <p>Preuve que vous répondez aux exigences de l'emploi offert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Preuve d'études : certificats ou diplômes et relevés de notes.</li> <li>• Preuve d'expérience de travail : copies de lettres de nomination et de fin d'emploi des employeurs actuels et précédents et copies de talons de paie et de relevés bancaires. La lettre de recommandation doit indiquer la durée et la nature précise de votre emploi, y compris les fonctions précises que vous exercerez. Elle doit aussi mentionner le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des personnes-ressources.</li> <li>• Preuve de compétences linguistiques : résultats de test confirmant votre maîtrise de la langue de l'emploi proposé. Vous devez avoir passé le test au cours des 24 derniers mois.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<b>Preuve de fonds personnels</b> , dont les déclarations de revenus des deux dernières années et les relevés ou livrets bancaires des trois derniers mois. Documents de propriété ou autre preuve de revenus ou d'investissements.	<input type="checkbox"/>
Si vous avez répondu « oui » à l'une des questions sur les antécédents du formulaire de demande, veuillez joindre l' <b>annexe 1</b> dûment remplie et signée (Demande de visa de résident temporaire – IMM 5257B) à votre demande.	<input type="checkbox"/>
<b>Formulaire sur le service militaire dûment rempli</b> : Si vous faites partie ou avez déjà fait partie de forces armées ou policières, remplissez le formulaire sur le service militaire au Centre de réception des demandes de visa (CRDV), ou demandez un questionnaire par courriel à <a href="mailto:lima.immigration@international.gc.ca">lima.immigration@international.gc.ca</a> .	<input type="checkbox"/>
Copies du <b>certificat de mariage</b> et des <b>actes de naissance des enfants</b> pour les personnes à charge qui vous accompagnent.	<input type="checkbox"/>
Copie du formulaire d'examen médical <b>IMM 1017</b> si vous avez décidé de passer un examen médical avant de soumettre votre demande.	<input type="checkbox"/>
Formulaire <b>Renseignements sur la famille – IMM 5707</b> dûment rempli, daté et signé.	<input type="checkbox"/>